juristudiant
forum des étudiants en droit

Nocturne étudiante

Par **Daisy**, le **16/10/2006** à **17:46**

Bonjour,

J'ai besoin d'un petit renseignement.

Mon ami n'est plus étudiant et nous souhaiterions tous les deux nous rendre à la nocturne étudiante.
Est ce qu'il pourra bénéficier ce jour là comme moi de l'entrée gratuite dans les différents musées participant à la manifestation. Il n'a que 21 ans !!

Merci

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés